

BARREAU de TOULOUSE

Séance solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage

26 mars 1993

DISCOURS
de M. le Bâtonnier **Jean Henry FARNÉ**

Eloge de M. le Bâtonnier Paul Charrier
par Maître Françoise **CALAZEL**

Dissertation “Justice et République”
par Maître Philippe **HERRMANN**

ELOGE
de
M. Le Bâtonnier Paul Charrier
par Maître Françoise CALAZEL

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Croyez-vous que nous naissons, vivons et mourons libres, et dans une générale égalité ?

Oh bien sûr,

"Nous mourons tous et nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour"⁽¹⁾

La loi de la nature impose à chaque être trois états que nous traversons tous, impuissants : la naissance, le cours de la vie, la mort.

Mais si le début toujours, la fin parfois, nous sont communs, il est des qualités dont la singularité élève certains au-delà de la faiblesse naturelle.

Quelques vertus attirent en effet, naturellement, le respect le plus profond, la vraie reconnaissance, l'affection sincère, et, forçant l'admiration, invitent, s'il se peut, à l'imitation.

⁽¹⁾ Ecriture Sainte, 2^e livre de Samuel.

Le Bâtonnier Paul CHARRIER incarna, à l'envie, toutes ces vertus.

Docteur en droit, Avocat, Lauréat de la Conférence des Avocats Stagiaires, Jeune membre du Conseil de l'Ordre, en un temps où il n'était guère fait de place qu'aux plus anciens, Président de l'Union des Jeunes Avocats, mais auparavant un des fondateurs du Jeune Barreau, Secrétaire Général de la CARPA, Bâtonnier de l'un des plus grands barreaux de France par la grâce de l'amitié et de la confiance de ses pairs...,

Mettons un terme à une énumération qui n'est ni exhaustive, ni suffisante.

Les diplômes, les titres, nul ne les conteste au Bâtonnier CHARRIER.

Mais si les lauriers et les honneurs sont souvent la marque de grands talents et nombreuses qualités, l'essentiel n'est pas là.

L'éloge...

L'éloge, c'est faire le portrait d'un homme, raviver la peinture d'une âme.

Retracer l'histoire d'une vie.

Sans sombrer dans le mensonge, la fausseté ou le factice, ni dans la complaisance, le pathétique, les allégories multipliées.

Sans imiter ce peintre, qui par crainte de ne pas faire assez d'honneur à Alexandre de le représenter l'épée à la main, l'arma du tonnerre, sans se mettre en peine de savoir si Jupiter le trouverait bien et si c'était à un mortel de terrasser les ennemis à coups de foudre...

Parce que le spectateur, précisément attaché au souvenir du modèle, exige d'y trouver une ressemblance certaine, même s'il accepte une élévation poétique de la réalité.

Sans tomber dans la froideur.

Mais thuriféraire d'un jour, voilà qu'il me faut dépeindre un inconnu, refaire le chemin de sa vie, mais à l'envers.

Me tourner vers ceux qui l'ont connu.

Retrouver sa trace avec ceux qui l'ont aimé, cotoyé, au Palais ou ailleurs, "jugé".

D'évoquer le nom du Bâtonnier Paul CHARRIER et les images remontent à la mémoire, tamisées par le temps.

Spontanément, sans artifice ni flatterie, mais avec émotion, parfois, les souvenirs surgissent d'un passé éloigné des jeunes avocats d'aujourd'hui, mais pourtant si récent.

Le souvenir d'un homme au visage beau et accueillant.

Le teint mat.

L'œil noir.

Hérités sans nul doute du pays de la Vendetta et de l'alliance d'un de ses ancêtres avec une sœur de Napoléon.

Les cheveux de jais toujours plaqués et gominés, à la façon de sa jeunesse.

Elégant, distingué.

On l'imagine, superbe, dans son uniforme de SPAHI.

Mais ne le surnommait-on pas, dans les couloirs du Palais, de façon, ô combien amicale, "CHARRIER l'Arabe" ?

Le seul, peut-être, à fumer des gitanes papier maïs.

Mais il est vrai qu'elles n'arrivaient à ses lèvres que par un fume-cigarettes en or.

* * *
* *
*

Le souvenir d'un avocat d'une rare érudition, d'une éloquence plus rare encore.

Dans ses écrits.

A la barre.

Il forcera l'estime et la confiance de ceux qui l'écoutent, par sa compétence, sa puissance de travail, la précision et la clarté de son raisonnement comme s'il transposait sur le plan juridique l'exactitude de la haute formation reçue à l'Ecole Polytechnique, la justesse de son élocution, sa rigueur déontologique à nulle autre pareille.

Plaidant sobrement mais efficacement, d'une voix magnifique et au registre grave, des dossiers cotés entièrement à la main, il attirait ses auditeurs tant par ses paroles, que par sa conviction et son autorité.

Des plaidoiries qui, si elles flattaient l'oreille, parlaient au cœur.

Car c'est du cœur que l'éloquence du Bâtonnier Paul CHARRIER tirait sa force et qu'elle retrouvait les termes justes et habiles à cette persuasion que Minerve, dit-ont, a mis sur les lèvres des orateurs.

Indépendance, désintéressement et probité, le Bâtonnier CHARRIER aimait à rappeler que rien ne devait jamais atteindre ces vertus, gage de la grandeur de notre Ordre.

Voici en quels termes il s'adressait à ses confrères et futurs confrères lors de la Rentrée Solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage, le 8 janvier 1973 :

"Indépendant, désintéressé, montrant que vous savez conserver notre patrimoine de devoir, d'honnêteté et de prestige, vous n'aurez pas à solliciter le respect dû à votre robe, il s'imposera de lui-même".

Comme elle lui déplaisait la définition que Voltaire donnait de l'avocat. Selon le philosophe,

"Un avocat est un homme qui n'ayant pas assez de fortune pour acheter un de ces brillants offices sur lesquels l'univers a les yeux, étudie pendant trois ans les lois de THEODOSE et de JUSTINIEN pour connaître la coutume de Paris et qui, enfin, étant immatriculé, a le droit de plaider pour de l'argent s'il a la voix forte".

Le Bâtonnier Paul CHARRIER ne connaissait pour la défense de Voltaire que de n'avoir jamais été avocat...

* * *

* *

*

Le souvenir d'un Bâtonnier "d'action et d'efficacité".

Il mettra en œuvre la loi qui bouleversa un statut qui pendant cent soixante deux ans n'avait subi que très peu de modifications.

D'une main de maître.

Par son dévouement, son labeur acharné.

Faisant preuve des qualités d'adaptation, de compréhension et de jugement qui doivent être celles de tout avocat, et qui sont, pour DOSTOIEVSKI, la définition de l'intelligence.

Par un sens inné de la diplomatie, c'est sans heurt qu'il réussira l'intégration des avoués et des agréés dont le Barreau s'honore aujourd'hui.

Intégration délicate.

Et pourtant.

Les agréés et les avoués n'étaient-ils pas bien moins nombreux que ne le seront, vingt ans plus tard, les conseils juridiques ?

Mais, gens de robe, élevés dans les Palais de Justice et les salles des Pas Perdus, en un temps où le signe de tête ne tenait pas encore lieu de discours, leur formation, leur activité et leur état d'esprit n'en faisaient-ils pas nos frères quand les conseils juridiques n'étaient que nos cousins ?

Le Bâtonnier CHARRIER surmontera les problèmes matériels nés de la mise en place du Centre de Formation Professionnelle, mais exprimera toutefois ses craintes à l'endroit de cette création.

Car la réforme suscitait ses inquiétudes.

Il se plaisait, ainsi, à présenter un bilan de l'exercice de seize mois de la nouvelle profession d'avocat.

"Tout bilan comporte un passif. Le nôtre est déjà lourd et je crains que les prévisions à court et moyen terme ne soient pas réjouissantes pour les avocats".

"Cette indépendance, ce caractère libéral de notre profession n'ont jamais été plus en péril que depuis les décrets et circulaires d'application".

Lucidité prémonitoire ?

D'aucuns diront qu'il se trompait.

D'autres, qu'il parlait d'avance le langage de la postérité et que tout était effectivement à craindre de ce qu'il avait pressenti...

* * *

* *

*

Le souvenir d'un ami d'une fidélité exemplaire.

Conscient que l'amitié est un bien précieux, il la donnait sans réserve, avec ardeur et générosité, sans que l'adversité, l'absence, la mort même et tout ce qui est capable de détacher le cœur des devoirs les plus indispensables, l'aient jamais séparé de ce qui lui a été une fois uni.

Qui peut se plaindre, non pas d'une injustice qu'il lui ait faite, mais seulement d'un plaisir qu'il lui ait refusé, lorsqu'ils n'étaient ni contraires à l'honneur, ni absolument impossibles.

* * *

* *

*

Le souvenir d'un père, celui d'un mari, parce que les vertus de la vie privée sont comme les colonnes de ce merveilleux édifice qui le soutiennent par leur force et qui l'ornent par leur beauté.

Quelque grandeur qu'il ait acquise dans sa profession, le Bâtonnier Paul CHARRIER a toujours rempli les devoirs d'une vie commune et ordinaire.

Elevant ses enfants avec amour, les conduisant avec prudence, quelles ne furent sa joie et sa fierté de savoir que l'un de ses fils serait le continuateur de la lignée.

S'il s'est donné à sa profession, à ses clients, le Bâtonnier Paul CHARRIER n'a pas cessé un seul instant d'appartenir à sa famille, à ses amis et à lui-même.

Le souvenir d'un homme, au cœur grand comme l'esprit.

D'une extraordinaire bonté.

Aussi indulgent avec les autres, que rigoureux pour lui-même.

D'une droiture qui n'a d'égale que son honnêteté et sa franchise absolue.

Aimant la vie, aimant le rire, mais d'une pudeur telle qu'on disait de lui qu'il ne portait pas son cœur en bandoulière.

Voilà, je crois, des qualités humaines qui différencient une vie du flot de vies qui passent.

* * *

* *

*

Le Bâtonnier Paul CHARRIER est mort comme il a vécu.

Avec la simplicité de l'homme discret.

Dans le courage.

La dignité.

Une cigarette à la main.

Laissant son nom en estime parmi les hommes.

On peut rêver d'une vie plus longue que la sienne, non d'une vie plus honorable.

* * *
* *
*

On dit, parfois, que l'Eloge doit s'entendre à la façon d'un procès.

Sans me hisser à sa hauteur, tout en sachant que j'aurai à répondre au reproche, secret, que vous me ferez, d'être demeurée au-dessous, c'est facilement que je gagnerai celui du Bâtonnier CHARRIER.

Parce qu'il a incarné, pour notre Ordre, une haute idée de l'Avocat, intransigeant avec son idéal mais dévoué aux autres.

Parce qu'il a marqué de sa présence, de son absence, de sa trace tous ceux qui l'ont connu, qui ont aimé sa haute vertu et qui se souviennent de la pureté de son âme.

Parce qu'il nous permet aujourd'hui encore, de croire avec force et avec raison au courage comme à la générosité, au renoncement comme à la fidélité.

Ce pourquoi je me suis permis de regarder avec vous la place vide qu'a laissé parmi nous celui qui fut, un temps, le meilleur d'entre nous.